

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-852

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature
au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre
Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par la Ville de Bayeux sollicitant
l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou
engins à deux roues, rue Saint Patrice à l'occasion de travaux de voirie,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 24 novembre
2025 au 28 novembre 2025,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux
roues **sera interdite du 24 novembre 2025 au 28 novembre 2025 de 8h à
17h :**

- Rue Saint Patrice entre la rue du Docteur Guillet
et l'impasse des Sangles, au droit des travaux.

**Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par la Ville de
Bayeux.**

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la
Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée
des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix-neuf novembre deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

